



**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction interdépartementale des routes  
Sud-Ouest



## **AVIS DE RECRUTEMENT**

**Concours externe et interne pour le recrutement d'agents  
d'exploitation principaux des travaux publics de l'État  
branche « routes et bases aériennes » - session 2022**

Les postes offerts au concours pourront être localisés dans les centres d'entretien et d'intervention (CEI) de la DIR Sud-Ouest qui sont situés dans les départements suivants : Ariège, Aveyron, Gers, Gironde, Haute-Garonne, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Orientales, Tarn.

### **CALENDRIER**

Épreuves d'admissibilité : le 13 juin 2022 à 14h

Centre d'examen : Le Phare – 32, route de Tarbes 31170 TOURNEFEUILLE

Épreuves d'admission : les 5 et 6 juillet 2022

Date limite des inscriptions : 24 mai 2022

Résultats d'admissibilité : à compter du 20 juin 2022

Résultats d'admission : à compter du 18 juillet 2022

### **INSCRIPTIONS**

Les inscriptions se font intégralement par télé-inscription. Le formulaire d'inscription est à compléter sur internet à l'adresse suivante :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/concours-interne-et-externe-d-agent-d-exploitation>

Date limite de télé-inscription : 24 mai 2022

Tout candidat qui n'aurait pas reçu de convocation une semaine avant la date des épreuves prendra contact avec la DIR Sud-Ouest par mail à l'adresse suivante : [formation.rh.sg.dirso@developpement-durable.gouv.fr](mailto:formation.rh.sg.dirso@developpement-durable.gouv.fr)

En cas d'impossibilité de télé-inscription, les candidats pourront demander un dossier imprimé par courrier. Ce courrier, accompagné d'une enveloppe au format 22,9/32,4 cm affranchie au tarif en vigueur correspondant à un poids jusqu'à 100 g et libellée au nom et à l'adresse du candidat, devra être adressé par voie postale à :

DIR Sud-Ouest  
SG / Pôle gestion des compétences  
155 avenue des Arènes romaines  
31300 TOULOUSE

Le dossier complété sera renvoyé à la même adresse au plus tard le 24 mai 2022, le cachet de la poste faisant foi.

## CONDITIONS

### Conditions générales pour accéder à un emploi dans la fonction publique :

- Avoir la nationalité française ou être ressortissant de l'Union Européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'espace économique européen, ou de l'Andorre, la Suisse ou Monaco.
- Si vous êtes en instance d'acquisition de la nationalité française, vous pouvez vous inscrire, mais vous devez avoir acquis la nationalité française au plus tard à la date de la première épreuve écrite
- Jouir de ses droits civiques en France pour les ressortissants français et dans l'État dont ils sont originaires pour les ressortissants communautaires.
- Avoir un casier judiciaire sans mention incompatible avec l'exercice des fonctions.
- Être en situation régulière au regard du code du service national pour les ressortissants français et au regard des obligations de service national de l'État dont ils sont originaires pour les ressortissants communautaires
- Présenter les aptitudes physiques exigées pour l'exercice de la fonction

### Conditions pour concourir :

Pour être admis à concourir vous devez être titulaire d'au moins un des diplômes ci-dessous :

- certificat d'aptitude professionnel (C.A.P.) ;
- brevet d'enseignement professionnel (B.E.P.) ;
- titre ou diplôme homologué au niveau 3 (décret n°2019-14 du 8 janvier 2019 relatif au cadre national des certifications professionnelles) du 8 janvier 1992 relatif à l'homologation des titres ou diplômes de l'enseignement technologique) ;

OU

Justifier de trois années, au total, de pratique professionnelle à temps complet, relevant de la même catégorie socioprofessionnelle que la profession d'agent d'exploitation dans le domaine de la route. Les périodes de formation initiale ou continue, les stages ou formations pour la préparation d'un titre ou diplôme ne sont pas pris en compte pour la durée totale cumulée d'expérience exigée.

La condition de diplôme est supprimée si :

- vous êtes mère ou père de trois enfants ou plus ;
- vous figurez sur la liste des sportifs de haut niveau publiée l'année du concours par le ministère chargé de la jeunesse et des sports

## NATURE DES EPREUVES

### Épreuves d'admissibilité :

Épreuve n°1 : Français et arithmétique (durée 1h30, coefficient 1)

programme :

- les quatre opérations : addition, soustraction, multiplication et division
- les règles de divisibilité
- les calculs décimaux approchés
- les nombres premiers
- les fractions, valeur décimale d'une fraction, opérations sur les fractions
- la moyenne arithmétique simple
- la règle de trois, les rapports et proportions, les pourcentages, les indices, les taux
- les principales unités de mesure : température, masse, volume, surface, temps, monnaie

Épreuve n°2 : questionnaire à choix multiple (durée 25mn, coefficient 1)

programme :

- les règles du code de la route

### Épreuves d'admission :

Épreuve n°3 : Mise en situation de travail (durée totale 1h, coefficient 3)

Épreuves individuelles et collective pour apprécier l'endurance physique du candidat et sa capacité à acquérir les connaissances nécessaires pour la mise en œuvre des techniques de travail et l'utilisation des outils que l'exercice des fonctions implique de façon courante dans le respect des conditions élémentaires de sécurité et de prévention et dans le cadre d'une organisation donnée.

Épreuve n°4 : Entretien oral (durée 20 mn, coefficient 3)

Entretien avec le jury consistant :

- pour le candidat, à partir d'une situation de travail donnée, à présenter l'organisation du travail dans ses aspects techniques et dans le respect des conditions élémentaires de sécurité et de prévention (durée : 20 minutes ; coefficient 3).
- pour le jury, à évaluer si les expériences personnelles et, le cas échéant, professionnelles du candidat, ainsi que sa motivation, lui permettent de s'adapter à l'emploi offert.

Toute note inférieure à 5 est éliminatoire.

## ADRESSES UTILES

Direction interdépartementale des routes Sud-Ouest  
155, avenue des arènes romaines  
31300 TOULOUSE

[formation.rh.sg.dirso@developpement-durable.gouv.fr](mailto:formation.rh.sg.dirso@developpement-durable.gouv.fr)